

## Prolongation du réacteur n°1 de la centrale nucléaire du Tricastin : Démission de la CRIIRAD du groupe de travail de la CLIGEET

Suite à la 4e visite décennale, après un avis favorable de l'ASN (Autorité de Sureté Nucléaire) sur la prolongation générique des réacteurs de 900 MW, à plusieurs expertises de l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sureté Nucléaire) - en particulier sur le risque sismique - et avant une enquête publique prévue ce mois de janvier, la CLIGEET (Commission Locale d'Information des Grands Equipements Energétiques du Tricastin) doit formuler un avis sur le dossier déposé par EDF relatif au réacteur n°1 de la centrale nucléaire du Tricastin

L'avis formulé par la CLIGEET va être élaboré par un Groupe de Travail (GT), avalisé ensuite par le bureau de la CLIGEET. Une dizaine de membres se sont portés volontaires pour participer à ce GT, dont la CRIIRAD, en la personne de son représentant, Mr Roland Desbordes. Deux réunions formelles du GT se sont déroulées à l'automne 2021, dans le but de définir la méthode de travail.

La CRIIRAD a exprimé plusieurs fois en réunion la demande que le GT ait la possibilité d'inviter et de consulter, lors de ses sessions de travail, des experts externes et compétents sur plusieurs problématiques importantes à Tricastin : le risque sismique, l'état de la cuve ainsi que celui de l'enceinte de confinement. Cette demande a d'abord été exprimée en GT, puis, lors de la réunion plénière du 25 novembre dernier.

A chaque fois un refus lui a été opposé en réunion. La convocation à la prochaine réunion du Groupe de Travail entérine clairement cette décision : ne seront invités à participer que les experts « officiels », l'ASN, EDF, l'IRSN ... tous parties prenantes (à différents titres) du dossier.

La CRIIRAD estime que le manque de pluralisme des sources d'information, en particuliers indépendantes, ne permet pas de garantir un travail approfondi du GT. De plus, cette décision est contraire au statut des CLI, qui encourage au recours à des expertises plurielles, comme le rappelle d'ailleurs l'ASN : « Dans le même esprit, l'ASN considère que le développement d'une offre diversifiée d'expertise dans le domaine nucléaire est indispensable pour que les CLI puissent, en tant que de besoin, s'appuyer dans leurs avis sur des expertises distinctes de celles réalisées pour le compte de l'exploitant ou de l'ASN ».

Dans le cas présent, c'était d'autant plus nécessaire que l'enjeu est très important car Tricastin 1 est la « tête de série » des dossiers qui seront déposés et discutés pour une trentaine d'autres réacteurs dans les années qui viennent. Cette décision constitue un très mauvais message vis-à-vis de la transparence pourtant revendiquée par la CLIGEET elle-même.

**Face à cette situation, la CRIIRAD a décidé de démissionner du GT, ne souhaitant pas être, par sa seule présence, caution d'un fonctionnement qui ne permet pas un travail approfondi.**